

LETTRE D'INFORMATION



FARE Sud

Bonjour,

Nous sommes des Associations citoyennes dont le seul objectif est la santé et la sécurité des habitants du littoral sud de Marseille exposés aux problèmes liés aux pollutions industrielles et de la mer, à la circulation saturée, aux risques incendie.

Ce n'est un secret pour personne, [la friche industrielle Legré Mante est fortement polluée par les métaux lourds \(plomb, arsenic, cadmium ...\)](#) au-delà des valeurs limites admissibles pour la santé humaine. Et cela non pas seulement au niveau des bâtiments de l'usine, mais aussi sur la parcelle qui les surplombe et la zone avoisinante.

Le recours lancé et gagné par nos associations, qui a contraint les agences de l'Etat à intervenir pour dépolluer les Calanques, a aussi concerné le site Legré Mante, pour lequel **les juges ont ordonné une dépollution avant octobre 2025**, indépendamment de tout projet immobilier.

Cependant l'usine n'a fait l'objet depuis sa fermeture en 2009, ni d'une dépollution, ni d'une mise en sécurité complète, mais seulement de mesures palliatives pour réparer les clôtures autour du site. Nous nous interrogeons sur la raison pour laquelle les institutions compétentes (Préfecture, Mairie) n'ont pas encore contraint les propriétaires du site à dépolluer selon le jugement. La loi est-elle seulement appliquée lorsqu'il s'agit de dépolluer avec l'argent du contribuable, mais que se passe-t-il quand un propriétaire privé doit dépolluer ?

Nous continuons à nous battre pour que le site Legré Mante soit dépollué **entièrement et selon des standards qui protègent effectivement la population** des risques liés aux polluants qui contaminent le site et les alentours. **Ci-dessous vous trouverez les dernières nouvelles sur ce dossier.**

En parallèle, **nous soutenons les initiatives qui ont pour objectif de réduire la circulation dans notre quartier**. vous trouverez une mise à jour à la fin de cette lettre.

NOS ASSOCIATIONS ONT LANCÉ L'ALERTE

LE SITE LEGRÉ MANTE PRÉSENTE DES ZONES SOURCES DE POLLUTION
CONCENTRÉE BIEN PLUS VASTES QUE CELLES QUE LE PROPRIÉTAIRE
PRÉVOIT DE DÉPOLLUER

Les très hauts niveaux de pollution dans notre quartier, mis en évidence par plusieurs études, dont celles réalisées par le propriétaire, ont motivé la condamnation de l'Etat pour « carence fautive » en 2024: **le Tribunal a ordonné aux autorités de dépolluer les Calanques de Saména à Callelongue et de faire dépolluer la friche industrielle Legré-Mante par son propriétaire**, la société SFPTM (Société Française des Produits Tartriques Mante), membre de la Société d'investissement immobilière Ginkgo ([voir le jugement](#)).

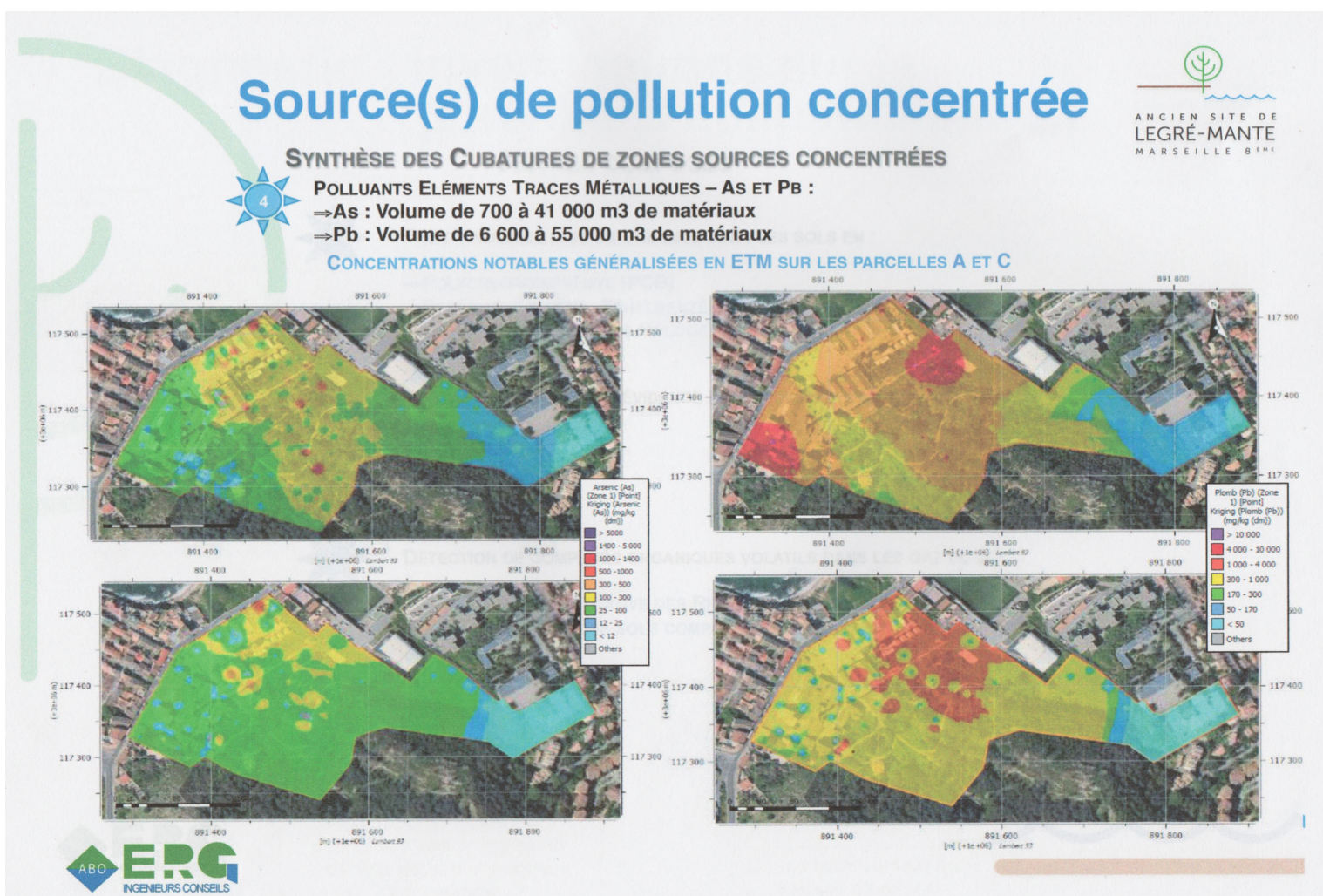
Alors que conformément au jugement, l'Etat a engagé avec l'ADEME dès 2025 la dépollution de 20 des 77 sites pollués présents entre Samena et Callelongue, **le président du Tribunal administratif a demandé au Préfet des Bouches du Rhône de faire démarrer la dépollution de Legré-Mante** dans les mêmes conditions de sécurité, et sans attendre le permis de construire. **Cette obligation à dépolluer a été prescrite par la Préfecture dès 2011**, mais rien n'a été fait pour obliger les propriétaires à la respecter.

Dans une [réponse de 171 pages](#) envoyée au juge, la **Préfecture reprend les affirmations de Ginkgo, selon lesquelles la pollution sur le site Legré Mante n'impacterait ni les terrains, ni les abords de l'usine fortement urbanisés**. Il suffirait donc de refaire les clôtures des parcelles, et le chantier de dépollution à venir pourrait donc concerner essentiellement les bâtiments de l'usine, avec des interventions minimales sur le reste des parcelles de la colline. En outre les travaux de dépollution du crassier seront-ils réellement liés à la réalisation du projet immobilier? Difficile de dire à quel moment ils seront réalisés.

Ainsi, après la réhabilitation de la seule usine et la vente des appartements, leurs futurs habitants seraient affectés dans la durée par une série d'interdictions et restrictions sévères : limiter le jeu des enfants sur les terrains, interdiction de cultiver et consommer les fruits et légumes locaux, se laver les mains et couper ses ongles souvent, etc. Nous les connaissons bien car des dizaines de riverains ont reçu les mêmes consignes après avoir fait analyser leurs jardins.

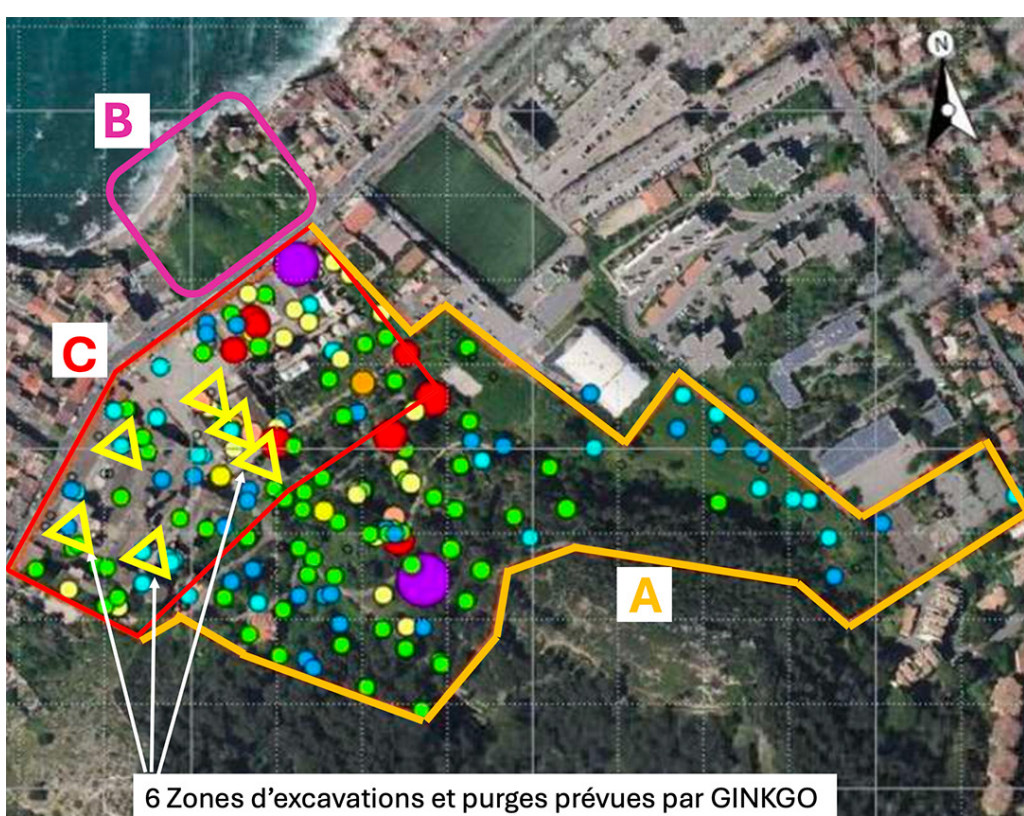
Ne suffirait-il pas de dépolluer les terrains « à la source » ? Tout interdire n'est-il pas la preuve que la friche n'est pas traitée à hauteur des risques induits ?

Dans les études réalisées par la SFPTM et par Ginkgo on voit bien **la pollution concentrée qui est à l'origine de ces interdictions** :

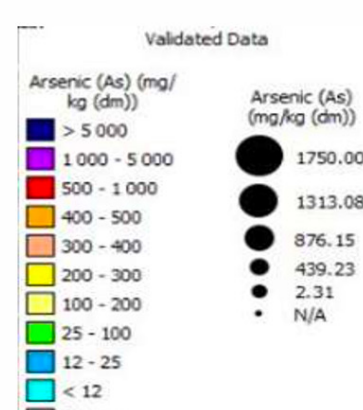


Les "sources de pollution concentrée" au plomb (Pb) et à l'arsenic (As) sont bien répandues sur le site, pourtant dans la dépollution proposée par Ginkgo elles seront maintenues. La concentration de ces métaux peut atteindre 40 fois les seuils d'alerte. La situation est similaire pour le zinc, le mercure, le

cadmium...



Zones polluées par :
l'Arsenic

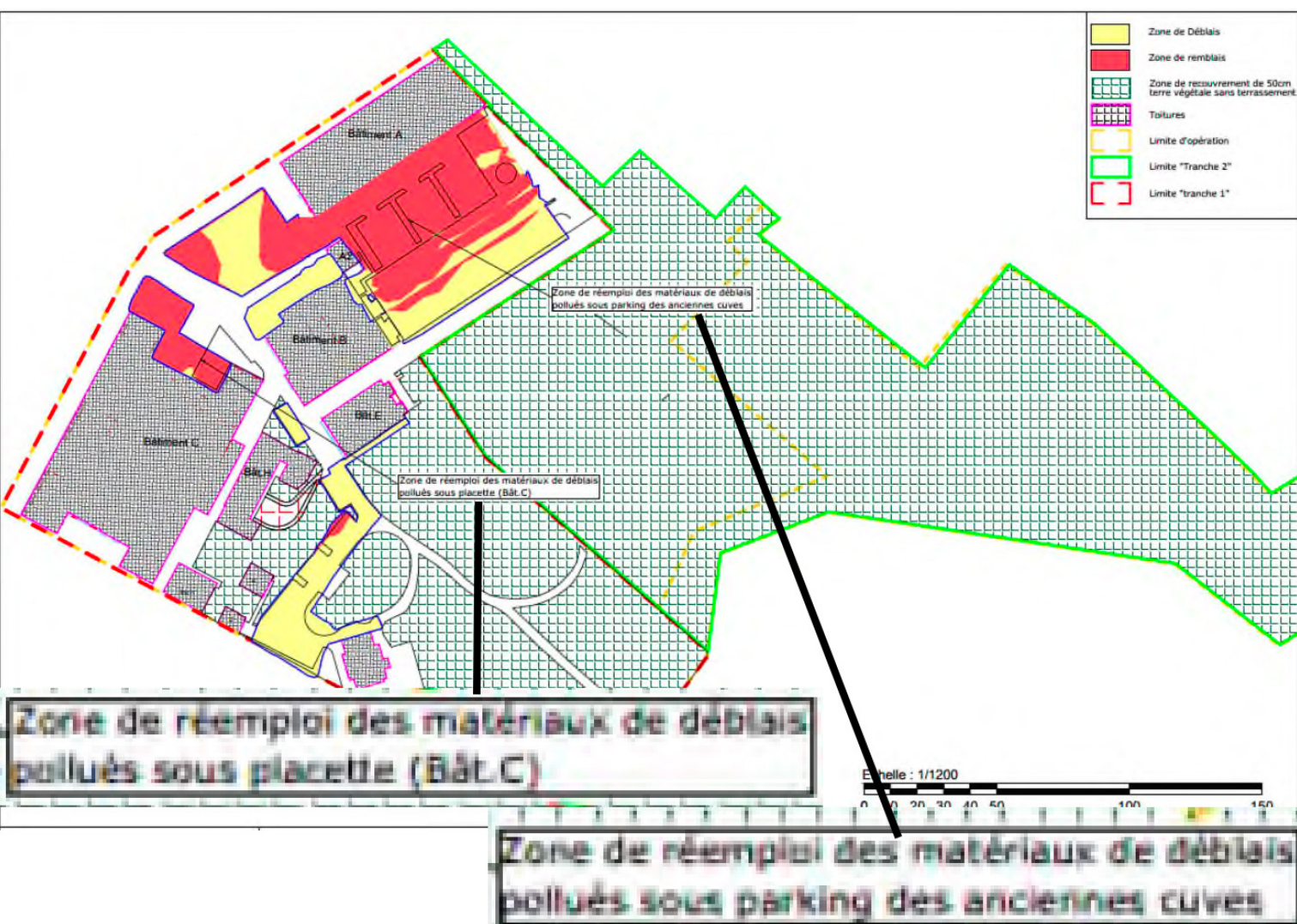


Seuil d'alerte (Vigilance) 25 mg/kg
Seuil d'action rapide 70mg/kg

Seuil d'action rapide 70mg/kg

Contrairement à toute évidence, **Ginkgo veut traiter comme zones sources concentrées uniquement**

certaines parties des bâtiments existants (les 6 zones ci-dessus), en prenant en



Les travaux proposés par Ginkgo: les zones en vert, qui se superposent aux zones "sources de pollution concentrée" qu'on voit dans la carte plus haut, seront seulement recouvertes par une couche de terre, sans enlèvement ni confinement pérenne des polluants. Les zones en rouge seront remplies avec des terres polluées excavées des zones en jaune. Le Plan de Conception des Travaux de Ginkgo montre aussi que des nouveaux déplacements de polluants sont prévus: **les terres polluées seront réutilisées pour remblayer des zones qui seront destinées à l'habitation.**

Source: Plan de Conception des Travaux mis à jour par Ginkgo en 2025.

EST-CE RESPONSABLE D'AUTORISER L'INSTALLATION DE NOUVEAUX HABITANTS DANS UNE FRICHE ENTIÈREMENT GREVÉE DE RESTRICTIONS D'USAGE QUI AURA ÉTÉ RÉAMÉNAGÉE SANS ÉLIMINER NI CONFINER LES POLLUANTS HISTORIQUES QUI ONT DÉJÀ CONTAMINÉ NOTRE QUARTIER ET LES CALANQUES ?

Malgré la situation connue :

- Un territoire parsemé de friches qui ont produit les **mêmes polluants identifiables et aux conséquences sanitaires désormais maîtrisables**
- Une **même réglementation nationale**, datant d'avril 2017, régie par le code de l'environnement et disposant d'une méthodologie de dépollution désormais éprouvée ;
- Un **même jugement, en décembre 2024, imposant une dépollution au public comme au privé**, garantissant le respect du droit ;
- Des **autorités officielles agissant de concert** : la Préfecture en charge de la santé publique en lien avec l'ARS, et la Mairie de Marseille, en charge de la salubrité, les deux disposant de pouvoirs de police étendus;

Comment expliquer que :

- Les habitants confrontés depuis 2009, date de fermeture de l'usine Legré Mante, soient toujours exposés à des polluants dangereux ?**
- On ne demande pas pour le site Legré Mante une prise en charge et une dépollution équivalente à celle des Calanques ?**
- On minimise l'impact de la pollution de Legré Mante sur le quartier en mettant en cause d'autres sources qui ont contribué à la diffusion de polluants, par exemple l'Escalette ?**
- On fait croire aux habitants que les propriétaires du site ne pourront pas dépolluer si on ne les autorise pas à construire, alors que l'obligation de dépolluer existe depuis 2011 ?**

LA DÉPOLLUTION

DEUX POIDS, DEUX MESURES ?

DES CRITÈRES RIGoureux POUR LE SOL PUBLIC ET CARTE BLANCHE POUR UN PROJET IMMOBILIER PRIVÉ ?

En comparant ce qui est prescrit par le jugement et adopté dans les Calanques avec la proposition de dépollution avancée par Ginkgo, **la différence apparaît abyssale:**

DANS LES CALANQUES	SUR LE SITE LEGRÉ MANTE
Les sources de pollution concentrées ont fait l'objet d'un traitement technique complet avec enlèvement de dizaines de milliers de tonnes de scories, et confinement pérenne des polluants qui restent sur place. Les polluants trouvés ont dépassé les quantités prévues et le chantier a évolué par conséquent. Les travaux sont suivis à plein temps afin d'évaluer la diffusion de polluants. Quand il s'agit d'investir de l'argent public, on agit vite: le procès gagné par nos Associations a suffi pour obliger les autorités à intervenir sur la pollution dans notre quartier. 16 millions d'euros d'argent du contribuable sont dépensés pour la dépollution des Calanques, un bon exemple à suivre pour le chantier de dépollution de Legré Mante. Ces travaux de dépollution se font indépendamment de l'usage et de la rentabilité des lieux concernés.	La majorité des terrains analysés et reconnus comme « sources concentrées », seront recouverts d'une simple couverture de terre exposée au ravinement et non excavés ni enlevés, ni confinés de manière pérenne come prévu par la réglementation. Les interdictions dues aux polluants ne seront pas levées et la diffusion des polluants vers les alentours continuera. Quand c'est un proprétaire privé qui doit payer la dépollution ordonnée par les juges, les autorités semblent timides et maintiennent que la dépollution minimale prévue par Ginkgo serait suffisante. Les autorités, efficaces sur le secteur des Calanques ne devraient pas hésiter à appliquer une réglementation qui a fait ses preuves. Depuis des années Ginkgo nous répète que les travaux de dépollution pourront être faits seulement si les propriétaires peuvent réaliser des bénéfices avec un projet immobilier.

C'est pourquoi, l'ASLS, Union Calanques Littoral et Fare Sud, décident de poursuivre leur action pour que **la réglementation et la méthodologie appliquées dans les Calanques soient un modèle suivi pour la dépollution de tout le Littoral Sud et notamment du site Legré Mante.**

UNE POLLUTION SI ANCIENNE QU'ON N'A PAS BESOIN DE LA TRAITER?

Activité générale	Activité détaillée	Matière première	Composés principaux	Impuretés	Composés présents dans les fumées	Transfert pris en compte	pris en compte	Composés présents dans les résidus de fonderie et de déchets d'usine	Transfert pris en compte
-	-	Remblais mis en place sur la plateforme d'aménagement de l'usine	8ML, hydrocarbures	Eléments traces métalliques	-	-	-	-	-
Fonderie et affinage de plomb et de zinc Hilarion-Roux, 1875-1883		Minerai de Plomb : galène et argentifère	Pb S Ag	Majoritairement As, Sn Mais également Cu, Zn, Cd, Hg, Fe	Pb, S, Ag, As, Sn, Cu, Zn, Cd, Hg, Ba, B Eléments traces métalliques	Passé : Retombées atmosphériques sur les sols superficiels dans le proche environnement du site (essentiellement parcelle B et cheminées) Actuel : Envol depuis les encroutements des carneaux effondrés au sommet, depuis les sols non recouverts du site (notamment parcelle B), et éventuellement les encroutements de cheminées puis dépôt sur les sols superficiels dans le proche environnement du site		Pb, S, Ag, As, Sn, Cu, Zn, Cd, Hg Eléments traces métalliques En proportion différente de celles des fumées	Déchets remblayés sur site, notamment au droit du crassier Passé et actuel : Envol depuis les sols non recouverts du site et dépôt sur les sols superficiels dans le proche environnement du site
		Coke et houille (pour alimentation des fours à combustion)	HAP, HCT, BTEX, phénol	As, Cd, Cu, Hg, Pb, Zn	HAP, HCT, BTEX, phénol As, Cd, Cu, Hg, Pb, Zn Dioxines furanes			HAP, HCT, BTEX, phénol As, Cd, Cu, Hg, Pb, Zn	
Usine d'acide tartrique et de crème de tartre y compris fabrication d'acides sulfurique et chlorhydrique utilisés dans les process de l'acide tartrique, 1888-2009	Production d'acide tartrique	Tartre Acides chlorhydrique et sulfurique Chaux	CaSO4 (diminution rejet après 1973)	-	-	-	-	Ca, sulfates	La qualité des poussières par le passé a dû varier selon la nature du dernier dépôt à l'air libre mis en place Transfert via les eaux de ruissellement et les eaux souterraines au droit du site vers l'exutoire marin Les transferts via les eaux étaient supposés plus importants pendant le fonctionnement de l'usine avec des rejets des eaux résiduaires directement en mer
	Production d'acide sulfurique	Soufre Pyrite de Fer Sulfate de zinc	S, Fe, Zn	As, Sn, Se, Ni, Co, Cu, Ag, Au, Ti, V	S, Fe, Zn As, Sn, Se, Ni, Co, Cu, Ag, Au, Ti, V Autres éléments traces métalliques	Passé : Retombées atmosphériques sur les sols superficiels dans le proche environnement du site (essentiellement parcelle B et cheminées) Actuel : Envol depuis les sols non recouverts du site (notamment parcelle B), et éventuellement les encroutements de la cheminée sur la parcelle C puis dépôt sur les sols superficiels dans le proche environnement du site		S, Fe, Zn, As, Sn, Se Autres éléments traces métalliques En proportion différente de celles des fumées	
	Production d'acide chlorhydrique	Sel marin Acide sulfurique	Na S	-	S			Na, S	
	Alimentation des fours à combustion	Coke et houille	HAP,HCT, BTEX, phénol	As, Cd, Cu, Hg, Zn	HAP, HCT, BTEX, phénol As, Cd, Cu, Hg, Zn Dioxines furanes			HAP, HCT, BTEX, phénol As, Cd, Cu, Hg, Zn	
	Bains de ferrocyanures	CN	FeCN	-	-	-	-	FeCN	
	Zone de stockage historique de fioul et cuves à fioul domestique aériennes	fioul	HCT,HAP, BTEX	Eléments traces métalliques	-	-	-	HCT, HAP, BTEX, 8ML	
	Atelier mécanique	Huiles, hydrocarbures, ...	HCT,HAP, BTEX	Eléments traces métalliques	-	-	-	HCT, HAP, BTEX, 8ML	
	Transformateur	Huiles isolantes	HCT, PCB	-	-	-	-	HCT, PCB	

Depuis des années la SFPTM et Ginkgo essayent de se décharger de la responsabilité de la pollution de notre quartier sur les anciens propriétaires de l'usine Legré Mante et sur les autres usines, en prétextant que la production d'acide tartrique et d'acide sulfurique ne produiraient pas de métaux lourds. Cela est démenti dans les études que Ginkgo lui-même a fait réaliser, qui montrent que **des métaux lourds parmi lesquels arsenic, zinc, cadmium et mercure sont présents dans les scories produites par l'usine jusqu'en 2009. La pollution à l'Arsenic reste extrêmement forte et des zones "sources concentrées" de ce métal sont présentes sur des lieux que Ginkgo voudrait ne pas dépolluer efficacement.**

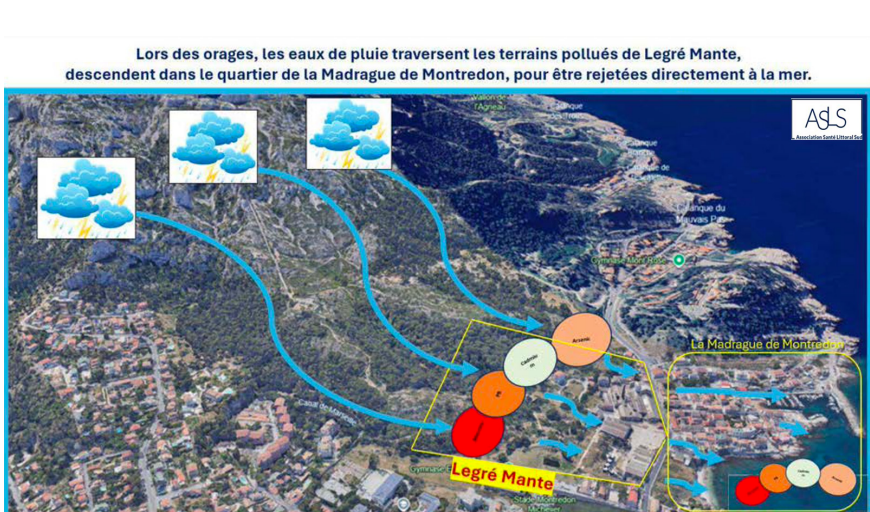
Source: Interpétation de l'Etat des Milieux de Ginkgo 2020



En outre, les études de Ginkgo et les témoignages des ouvriers montrent que **les terrains de l'usine sont remplis de polluants qui ont été déplacés, même très récemment, pour faire des fondations ou libérer de la place**: l'usine avait été construite à l'origine sur des scories polluées issues de l'usine de plomb de l'Escalette, puis dans les années de 1998 à 2003 **des dizaines de milliers de tonnes de terres polluées des anciens fours ont été excavées et déplacées vers le haut de la parcelle pour permettre la construction d'une Station d'épuration des eaux industrielles (STEP).**

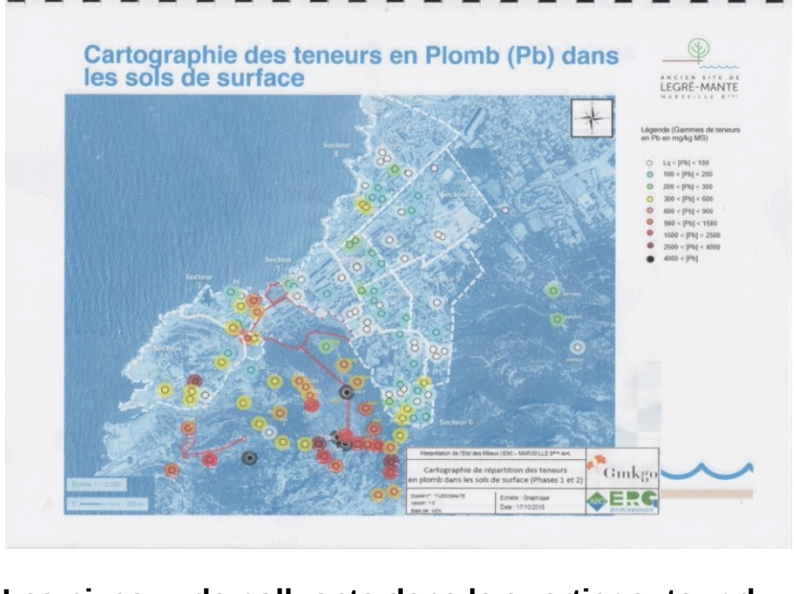
AUCUN IMPACT SUR LE QUARTIER ?

Contrairement à ce qui est affirmé dans les résumés de Ginkgo, **les études effectuées sur le quartier n'excluent pas une diffusion des polluants de l'usine Legré Mante à l'extérieur de la propriété**, ce qui semble aussi confirmé par des évidences et des analyses ultérieures.



Préparation Physico-Chimique		Résultat	Unité
ZS00J Prétraitement et séchage à 40°C Prestation réalisée sur le site de Savemne COFRAC ESSAIS 1-1488		Fait	
Séchage (sur la totalité de l'échantillon sans mention contraire) - NF EN 16179			
Métaux		Résultat	Unité
XXS011 Minéralisation eau régale - Bloc chauffant Prestation réalisée sur le site de Savemne COFRAC ESSAIS 1-1488		Fait	
Dépense analytique - NF EN 16179			
LS865 Arsenic (As) Prestation réalisée sur le site de Savemne COFRAC ESSAIS 1-1488		9.50	mg/kg M.S.
ICP423 Bismuth (Bi) Prestation réalisée sur le site de Savemne COFRAC ESSAIS 1-1488		<0.40	mg/kg M.S.
LS870 Cadmium (Cd) Prestation réalisée sur le site de Savemne COFRAC ESSAIS 1-1488		9.88	mg/kg M.S.
ICP423 Chromium (Cr) Prestation réalisée sur le site de Savemne COFRAC ESSAIS 1-1488		25.2	mg/kg M.S.
LS874 Chrome (Cr) Prestation réalisée sur le site de Savemne COFRAC ESSAIS 1-1488		7.65	mg/kg M.S.
ICP423 Cuivre (Cu) Prestation réalisée sur le site de Savemne COFRAC ESSAIS 1-1488		915	mg/kg M.S.
LS881 Nickel (Ni) Prestation réalisée sur le site de Savemne COFRAC ESSAIS 1-1488		151	mg/kg M.S.
ICP423 Plomb (Pb) Prestation réalisée sur le site de Savemne COFRAC ESSAIS 1-1488		<0.10	mg/kg M.S.
LS884 Zinc (Zn) Prestation réalisée sur le site de Savemne COFRAC ESSAIS 1-1488			
ICP423 Mercure (Hg) Prestation réalisée sur le site de Savemne COFRAC ESSAIS 1-1488			
SPA1 : vapeurs totales (CV+ASD) (Minéralisation à l'eau régale) - NF EN ISO 14321 - NF ISO 16172			

Les analyses du sable de la plage de la Madrague : les niveaux de plomb (315 mg/kg), zinc (151 mg/kg) dépassent les seuils d'alerte.



Les analyses effectuées en 2017 sur les terrains de l'école de la Verrerie ont montré des niveaux de plomb supérieurs à 300 mg/kg (le seuil d'alerte est de 100 mg/kg).

Les niveaux de polluants dans le quartier autour du site Legré Mante sont alarmants (le seuil d'alerte pour le plomb est dépassé pour les points verts, jaunes, oranges et rouges). Dans les jardins des riverains l'ADEME a trouvé plus de 800 mg/Kg et plus de 70 mg/kg d'arsenic !

CIRCULATION

LE QUARTIER S'ENFLAMME AUTOUR DE LA ZONE À TRAFIC LIMITÉ

Depuis des années nos Associations se battent pour une réduction du flux de voitures entre la Pointe Rouge et Callevongue, qui rend la vie impossible pour les riverains et les visiteurs et provoque de graves risques en cas d'incendies ou urgences médicales. **Les véhicules de secours ne peuvent pas accéder au quartier les weekends en été**, et des riverains dont la santé est fragile sont obligés de quitter le quartier ces jours-là par crainte de ne pas pouvoir être secourus. Que dire lors d'un incendie?

La solution que nous proposons est la création d'une Zone à Trafic Limité (ZTL) qui limite automatiquement les accès des véhicules à moteur à partir du rond point "du LIDL" jusqu'à Callevongue, une mesure à appliquer dans les moments de forte affluence et en laissant toujours libre accès aux riverains et aux clients des activités. Des études menées en France et en Europe montrent les **effets bénéfiques des ZTL non seulement pour la santé des habitants, mais aussi pour le chiffre d'affaires des commerces et restaurants implantés dans les ZTL (voir notre présentation sur ce thème).**

Malgré leurs promesses, les élus n'ont pas donné suite... les quelques mesures palliatives qu'on a proposé sont insuffisantes et n'ont pas changé le fond. La situation s'aggrave chaque année, aussi à cause des barrières installées à Morgiou et à Sormiou.

Les habitants du quartier sont de plus en plus favorables à une ZTL : les riverains des Goudes, exaspérés par le parking sauvage et la surfréquentation, ont manifesté le 20 juin.

Ce même jour, un incendie s'est déclaré sur le massif de Marseilleveyre, que les canadiens ont réussi à le dompter en deux jours ; l'année dernière **les véhicules des pompiers ont eu des graves difficultés d'accès** lors de l'incendie sur la route des Goudes.

Heureusement ces deux incendies étaient plutôt éloignés des zones habitées. **Faut-il attendre une catastrophe pour que le problème de la circulation soit pris véritablement en main?**

"Les riverains ne peuvent plus stationner" : les habitants des Goudes, ce quartier touristique de Marseille dénoncent la surfréquentation



Une petite centaine d'habitants des Goudes et de quartiers voisins ont manifesté ce samedi 20 juin • © Juliette Riad

La manifestation aux Goudes

[sur le site web de France3](#)

Incendie sur les hauteurs de Marseille : 4000 m² brûlés, des interventions toujours en cours pour quelques reprises de feu ce dimanche

Météo : Vigilance jaune



Quatre Canadair et un hélicoptère bombardier d'eau ont été déployés pour maîtriser l'incendie sur les hauteurs de la campagne Pastre, samedi 20 juin • © Valérie Bour / FTV

L'incendie du 20 juin [sur France3](#)

Nous avons besoin de votre soutien pour continuer notre action

[Rejoignez notre association](#)

[Faites un don](#)

Suivez nos actualités sur



Notre site web



Facebook



ASSOCIATION DE DEFENSE DE LA SANTE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE DES RIVERAINS DU LITTORAL SUD DE MARSEILLE (ASSOCIATION SANTE LITTORAL SUD)

Identification R.N.A. : W133024957

[Écrire un message](#)

Vous avez reçu ce message car vous êtes dans la liste de contacts de notre Association.

Nous envoyons 1 à 2 messages par mois maximum. Si vous ne souhaitez plus recevoir nos messages, veuillez [vous désabonner](#).